

LISTE N° III

Les équipements, matériels et produits de sport fabriqués localement et susceptibles de bénéficier du privilège fiscal à l'acquisition sur le marché local

- Chaussures de hand-ball ;
- chaussures de volley-ball ;
- chaussures de foot-ball ;
- chaussures de basket-ball ;
- short ;
- maillot de sports ;
- chaussette (HB, BB, VB, FB) ;
- survêtement ;
- maillot de lutte ;
- filets ;
- maillot de natation ;
- raquette de tennis de table ;
- table de tennis.